

## DEMANDE DE RENOUELEMENT PAI

( Pour un élève déjà porteur d'un PAI et scolarisé en collège).

Afin d'optimiser la mise en place du PAI : **la demande de renouvellement de PAI doit être retournée dès la rentrée scolaire.**

VOICI LES DEMARCHES A SUIVRE SCRUPULEUSEMENT : ( tout dossier incomplet ne pourra pas être traité et vous sera rendu) :

**1/ Vérifier la page 1 :** « *Partie 1 : renseignements administratifs* »

**2/ Veuillez vous procurer une nouvelle page vierge du document « 3-Conduite à tenir »**, auprès du secrétariat du collège ou sur le site de l'établissement ou auprès du CMS. ( collège : 05 62 71 97 60. CMS : du L au J : 05 34 24 50 80, le vendredi matin : téléphone du collège et poste 748).

**NB ! :** se référer au tableau en bas de ce document pour vous procurer la page « 3 conduite à tenir » appropriée à la situation de votre enfant.

**3/ Prendre rendez vous avec le médecin prescripteur qui suit votre enfant , et vous y rendre avec le document vierge:**

- Faire remplir ou vérifier au médecin prescripteur la **page : « 3-Conduite à tenir en cas d'urgence »** :

!! Si le moindre changement est effectué ( protocole, ou médicaments, ou posologie..) : refaire remplir le document vierge par le médecin.

**NB ! :** Ce document doit être rempli, signé, daté et tamponné.

- Avec ou sans changement du document « conduite à tenir » : demander la nouvelle ordonnance des traitements stipulés dans la page « conduite à tenir ».( une ordonnance n'est valable qu'un an).
- Lui faire re signer la page 2.

**4/ Remettre l'ENSEMBLE de ces documents au secrétariat du collège en respectant :**

« à l'attention du chef d'établissement » si aucun changement a été effectué par le médecin prescripteur .

ou « à l'attention du médecin scolaire » si un changement a été effectué.

**5/ Apportez les médicaments** à l'infirmière du collège:

Il vous appartient de noter les nom et prénom de votre enfant sur chaque boite.

NB : - la date de péremption de chaque boite doit permettre de couvrir l'année scolaire complète.

- Le nom du médicament délivré doit être identique à celui du protocole de soins

Les PAI, médicaments et ordonnance étant valables un an, et conformément aux textes en vigueur, ils vous seront rendus en fin d'année scolaire. Il vous appartiendra, si vous le souhaitez, de faire une demande de renouvellement auprès de votre médecin prescripteur ( cf document « renouvellement de PAI »).

Pour rappel, les enfants souffrant de troubles de la santé évoluant sur une longue période nécessitent un suivi et une évaluation médicale réguliers. Ainsi, le PAI est adapté régulièrement aux besoins de santé de l'élève.

**RAPPEL quant à la page « 3- conduite à tenir » :**

<b>TROUBLES RESPIRATOIRES - ASTHME : <i>fiche spécifique n°01</i></b> conduite à tenir en cas d'urgence <i>(fiche annexe de liaison si le médecin souhaite transmettre des informations confidentielles au médecin de l'éducation nationale.)</i>
<b>REACTION ALLERGIQUE : <i>fiche spécifique n°02</i></b> conduite à tenir en cas d'urgence <i>(fiche annexe de liaison si le médecin souhaite transmettre des informations confidentielles au médecin de l'éducation nationale.)</i>
<b>REGULATION DE LA GLYCEMIE AVEC TRAITEMENT PAR MULTI INJECTION : <i>Fiche spécifique n°03a</i></b> conduite à tenir en cas d'urgence <i>(fiche annexe de liaison si le médecin souhaite transmettre des informations confidentielles au médecin de l'éducation nationale.)</i>
<b>REGULATION DE LA GLYCEMIE AVEC TRAITEMENT PAR POMPE A INSULINE : <i>fiche spécifique n°03b</i></b> conduite à tenir en cas d'urgence <i>(fiche annexe de liaison si le médecin souhaite transmettre des informations confidentielles au médecin de l'éducation nationale.)</i>
<b>CRISE CONVULSIVE : <i>fiche spécifique n°04</i></b> conduite à tenir en cas d'urgence
<b>COMPLICATIONS LIEES AU TRAITEMENT D'UNE PATHOLOGIE DE LONGUE DUREE - ONCO-HEMATOLOGIQUE : <i>fiche spécifique n°05</i></b> conduite à tenir en cas d'urgence
<b>DREPANOCYTOSE : <i>fiche spécifique n°06</i></b> conduite à tenir en cas d'urgence
<b>FICHE STANDART : pour toutes les autres pathologies</b>